

REGLEMENT DU CONCOURS D'ECRITURE

« RACONTE-MOI TES REVES »

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de décrire les modalités de participation au concours d'écriture « **Raconte-moi tes rêves** » proposé par l'Association Fargo Culture de Lomé en partenariat avec d'autres associations et organisations œuvrant pour la promotion de la littérature (voir article 4).

ARTICLE 2 : CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux élèves des collèges et lycées sur toute l'étendue du territoire togolais sans distinction d'âge et de sexe.

ARTICLE 3 : LES ORGANISATEURS

L'Association Fargo Culture du Togo est porteuse de ce projet. Ayant à cœur la promotion de la culture à travers plusieurs activités, elle organise un concours d'écriture dans le but de promouvoir l'excellence et la littérature au sein des écoles. L'objectif de ce concours est de susciter plus de passion pour l'écriture et la lecture en milieu scolaire.

Le siège de Fargo Culture se trouve à Lomé, quartier Avédji derrière le marché Ametonssimé. Contacts : 90029979/ 96481608. Email : info@fargoculture.net / www.fargoculture.net

ARTICLE 4 : LES PARTENAIRES

Le Ministère de la Culture et du Tourisme, la Mairie du Golfe 2, la Direction du Livre du Togo, l'Association Escale des écritures, Touthème du Sénégal, l'Espace Culturel Fiohomé, le Cabinet Social Biz Consulting, le Cabinet Hello Invest et Magic Frames Productions.

ARTICLE 5 : ACCEPTATION DU REGLEMENT OFFICIEL

Toute personne participant au concours reconnaît avoir lu et pris pleinement connaissance du règlement officiel. La participation au concours suppose l'acceptation dudit règlement.

ARTICLE 6 : LE JURY

Le jury est composé d'un nombre impair. Ses délibérations sont confidentielles et les résultats du concours une fois publiés sont définitifs. Ils seront disponibles à l'issue du concours sur le site web et la page Facebook de Fargo Culture.

ARTICLE 7 : GENRE ET NOMBRE DE MANUSCRITS A RETENIR

Les genres littéraires acceptés sont la poésie, le conte, le théâtre et la nouvelle. Pour chaque genre, dix à quinze manuscrits seront retenus et soumis au vote du jury.

ARTICLE 8 : MODALITES DE PARTICIPATION

Les textes doivent être écrits en français et envoyés uniquement en version numérique à l'adresse concours@fargoculture.net. Il doit être précisé en objet du courriel : Concours d'écriture, suivi du nom et prénom(s) avec en pièce jointe un justificatif d'identité (carte scolaire). Les textes envoyés devront se conformer aux conditions suivantes :

- 15 pages maximum quel que soit le genre littéraire choisi
- Police Time New Roman, taille 12, interligne 1,5
- Le candidat devra préciser son nom, prénom, âge, niveau scolaire ainsi que le nom de son école puis la ville de résidence.
- Le texte doit être l'œuvre originale du candidat et ne doit pas être antérieurement publié ni participé à un quelconque concours auparavant.
- Les participants sont libres d'explorer les thèmes selon leur convenance.

ARTICLE 9 : LA DUREE DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 15 août au 15 octobre 2023. Chaque candidat est tenu d'envoyer son texte durant cette période. Toute candidature déposée après la date limite et ne respectant pas les règles ci-dessus énumérées ne seront pas pris en compte.

ARTICLE 10 : PRIX DECERNE

Cinq (5) prix seront décernés à l'issu du concours.

- **1^{er} prix** : Un trophée + une enveloppe de 250.000 francs CFA + un lot de livres
- **2^{ème} prix** : Un trophée + une enveloppe de 150.000 francs CFA + des livres
- **3^{ème} prix** : Une enveloppe de 100.000 francs CFA + des livres
- **4^{ème} prix** : Un lot de livres
- **5^{ème} prix** : Un lot livres

En outre, les lauréats auront un recueil de leurs textes publiés par la maison d'éditions partenaire de ce concours d'écriture. Ils bénéficieront d'un coaching en écritures avec des auteurs expérimentés et pourront également participer aux ateliers d'écritures organisés par nos partenaires.

ARTICLE 11 : LA REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au mois de décembre 2023 en présence de plusieurs officiels et invités. Le lieu de la remise des prix sera communiqué à l'annonce des résultats du concours. Les candidats gagnants seront avisés à l'avance. Leur présence est absolument nécessaire. En cas d'absence, le prix ira au candidat suivant le mieux placé.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES

La responsabilité de la structure porteuse de ce projet ne saurait être engagée si, en cas de circonstances indépendantes de leur volonté, notamment en cas de force majeure, le concours d'écriture et ses conditions de participation ou de mise en œuvre devraient être modifiés, suspendus ou reportés.